

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur / bailleur

date / lieu

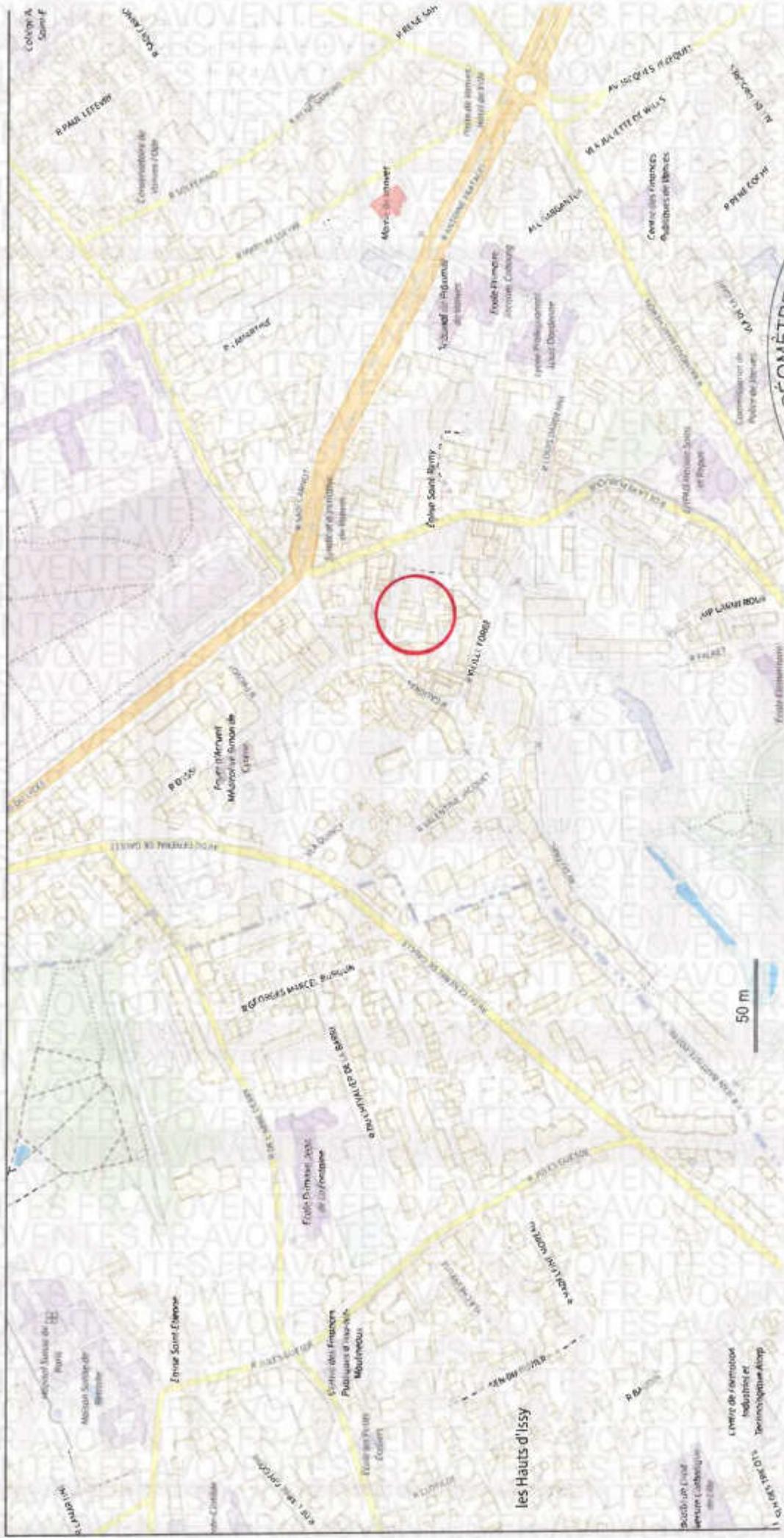
acquéreur / locataire

Le 27 Juillet 2023 à Saint-Cloud

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>



Plan d'Exposition au Bruit



7, rue de la légèze, 92170 Vanves

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/membrements-legales

Longitude : 2° 17' 06" E
Latitude : 48° 49' 17" N



LÉGENDE

Plan d'exposition au bruit (PEB)



Zone A : zone de bruit fort
où $L_{den} > 70$ ou IP > 96



Zone B : zone de bruit bruit fort
où $L_{den} < 70$
et dont la limite extérieure
est comprise entre L_{den} 65 et 62
ou zone dont la valeur IP
est comprise entre 96 et 89



Zone C : zone de bruit modéré
comprise entre la limite
extérieure de la zone B
ou IP = 89 et une limite
comprise entre L_{den} 57 et 55
ou IP entre 84 et 72



Zone D : zone de bruit
comprise entre la limite
extérieure de la zone C
et la limite correspondant à
 L_{den} 50

Ref. Code de l'urbanisme
- Article R112-3